

## Rapport sur les cinq premiers intermédiaires de marché en gestion sous mandat sur l'année 2021

### I. Contexte réglementaire

L'article 27 de directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (directive MIF 2) et l'article 65 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la commission du 25 avril 2016 imposent à Promepar Asset Management (1) d'établir et de publier une fois par an, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions et instruments assimilés, produits indicés cotés) le classement des cinq premières entreprises d'investissement en termes de volumes de négociation auxquelles elle a transmis des ordres de clients au cours de l'année précédente et (2) de transmettre des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue.

Ce rapport ne concerne que les ordres transmis par Promepar Asset Management à des intermédiaires pour le compte de ses clients, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

### II. Politique d'exécution

Promepar Asset Management prend toutes les mesures suffisantes et raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients en gestion sous mandat et favoriser l'intégrité des marchés. La politique de sélection et d'exécution est disponible sur notre site internet.

### III. Classement des cinq intermédiaires par catégorie d'instrument

#### a) *Actions et instruments assimilés*

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non			
	Cinq premières plateformes classées par volume de négociation (décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
1	ODDO (code LEI 9695002I9DJHZ3449O66)	53,80%	57,73%
2	CM-CIC (code LEI N4JDFKXH2FTD8RKFXO39)	38,48%	35,36%
3	Kepler Chevreux (code LEI 9695005EOZG9X8IRJD84)	7,72%	6,91%
	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*b) Produits indiciels cotés (ETF)*

<b>Indiquer si &lt;1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non</b>			
	<b>Cinq premières plateformes classées par volume de négociation (décroissant)</b>	<b>Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie</b>	<b>Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie</b>
<b>1</b>	ODDO (code LEI 9695002I9DJHZ3449O66)	48,17%	45,14%
<b>2</b>	Société Générale (code LEI O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	26,44%	25,00%
<b>3</b>	CM-CIC (code LEI : N4JDFKKH2FTD8RKFXO39 )	19,18%	26,48%
<b>4</b>	Kepler Chevreux (code LEI 9695005EOZG9X8IRJD84)	6,21%	3,38%
	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**IV. Informations synthétiques concernant la qualité d'exécution**

*a) Importance relative accordée aux facteurs d'exécution*

Dans le cadre de la passation des ordres pour les comptes de ses clients, Promepar Asset Management prend en compte, lors de l'exécution, les facteurs suivants :

- ✓ Le prix
- ✓ Le coût ainsi que
- ✓ La rapidité et la probabilité d'exécution

Afin de déterminer selon quelles priorités ces facteurs doivent être considérés lors de l'exécution des transactions, l'équipe de gestion prend en compte :

- ✓ Les caractéristiques du client, y compris sa catégorisation en qualité de client de détail ou professionnel
- ✓ Les caractéristiques de l'ordre
- ✓ Les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre
- ✓ Les caractéristiques des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé

*b) Eventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec un ou plusieurs brokers utilisés pour l'exécution des ordres*

Promepar Asset Management a mis en place une organisation, une procédure dédiée, et des mesures lui permettant d'identifier et de gérer au mieux les éventuelles situations de conflits d'intérêts.

Promepar Asset management a recours, notamment dans le cas du routage des ordres, à ODDO BHF, appartenant au même groupe que la société de gestion (groupe BPCE).

Dans le cadre des mesures mises en place afin de s'assurer du respect des dispositions réglementaires relatives à la meilleure sélection, Promepar Asset Management a sélectionné d'autre brokers, notamment Société Générale, CM-CIC et Kepler Chevreux, ce dernier étant également utilisé pour le routage des ordres.

L'ensemble des brokers fait l'objet d'une évaluation interne de la part de la gestion, des opérations, de la conformité et des risques.

- c) Eventuels accords particuliers conclus avec des intermédiaires concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus*

Promepar Asset Management ne dispose d'aucun accord particulier de ce type avec les intermédiaires sélectionnés.

- d) Facteurs ayant conduits à modifier la liste des intermédiaires mentionnées dans la politique d'exécution de l'entreprise*

Promepar Asset Management n'a pas opéré de modification dans sa liste des intermédiaires. Cette liste est renseignée dans la politique de sélection et d'évaluation des négociateurs disponible sur le site internet de la société de gestion. Les intermédiaires font par ailleurs l'objet d'une évaluation à minima annuelle.